



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE NÎMES
PARQUET GÉNÉRAL**

Nîmes, le 22 Avril 2024

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL
PRÈS LA COUR D'APPEL DE NÎMES**

à

**ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR
2811 CHEMIN DE SAINT PAUL
PARC LOUIS RIEL
30129 MANDUEL**

V. Réf : 22235000152

N. Réf : B91 - 2023/00669

Dossier suivi par : Monsieur Bertrand BABOULENNE, AG.

Objet : Votre recours du 7 Août 2023

Vous avez bien voulu me soumettre un recours contre la décision de classement sans suite de votre plainte pour infraction à la loi n°94-665 prise par le parquet de Nîmes.

Je suis en mesure de vous faire savoir qu'après nouvel examen de la procédure, je confirme la décision de classement du parquet.

A la supposer caractérisée, l'infraction contraventionnelle commise le 4 août 2022 était prescrite à la date du classement intervenu le 8 août 2023.

Je vous prie d'agréer, , l'expression de ma considération distinguée.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

**Bertrand BABOULENNE
Avocat général**



Téléphone : 04 66 76 46 50

Courriel : sec.pg.ca-nimes@justice.fr

Télécopie: 04 66 64 12 41

21, Boulevard de la Libération

30000 NÎMES

www.justice.gouv.fr